

Arrêté N° 2022- 007

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au MASTER 2 DIRECTION DE PROJETS ET D'ÉTABLISSEMENTS CULTURELS - DÉVELOPPEMENT DE PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS INTERNATIONAUX est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 05/01/2022

La Présidente,


Nathalie DOMPNIER



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2021 - 2022

Intitulé exact du diplôme :

MASTER 2 DIRECTION DE PROJETS ET D'ÉTABLISSEMENTS CULTURELS

- DÉVELOPPEMENT DE PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS INTERNATIONAUX

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	Camille JUTANT	MCF
Enseignante-chercheur Titulaire	Sarah CORDONNIER	PU
Enseignant-chercheur Titulaire	Nicolas NAVARRO	MCF
Professionnelle Titulaire	Géraldine BENICHO	Professionnelle
Professionnelle Titulaire	Pascale BONNIEL	Professionnelle